Tous les chercheurs qui ont l'intention de présenter une demande de subvention à la découverte (y compris une demande de subvention de projet en physique subatomique) dans le cadre du concours de 2013 **doivent** présenter un Avis d'intention de présenter une demande de subvention à la découverte (formulaire 180). Le formulaire 180 doit parvenir au CRSNG au plus tard à la date limite du 1er août. Le CRSNG n'acceptera que les formulaires 180 présentés à l'aide du Système en ligne.

Les titulaires d'une subvention sont invités à vérifier le solde de leur compte de subvention à la découverte actuel, le cas échéant, avant de présenter le formulaire 180. Il se peut que les fonds disponibles soient suffisants pour couvrir les dépenses prévues au cours du prochain exercice jusqu'au 31 mars 2014. Le cas échéant, ces personnes peuvent demander au CRSNG de reporter le versement de la subvention en cours ou profiter de la prolongation automatique d'un an pour utiliser les fonds accumulés avant de présenter une nouvelle demande de financement. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, consulter les sections Questions administratives et Financement annuel des subventions du Guide d'administration financière des trois organismes. Il convient de noter que le fait de reporter une demande n'a pas d'incidence négative sur l'évaluation de la prochaine demande, mais démontre plutôt que le titulaire gère bien les fonds et lui permet de réorganiser ses activités et de reporter d'un an la demande de renouvellement ou la présentation d'une nouvelle demande. Cela permet également au CRSNG de financer d'autres chercheurs dont les besoins sont plus urgents.

Une liste des candidats éventuels connus est affichée dans le site sécurisé du CRSNG (chercheurs qui reçoivent le dernier versement d'une subvention à la découverte ou qui ont présenté une demande infructueuse au concours de 2012). Nous avons communiqué avec ces candidats par courriel et leur avons envoyé une copie de l'Avis important du CRSNG.

Veuillez noter que les groupes de candidats éventuels décrits ci-dessous nous sont inconnus. Nous vous demandons donc de les diriger vers le site Web du CRSNG afin qu'ils puissent accéder au formulaire 180 et aux documents qui s'y rapportent. Ces candidats sont :

- de nouveaux professeurs qui ont l'intention de présenter une demande de subvention à la découverte;
- des chercheurs qui n'ont pas présenté de demande récemment, mais qui ont l'intention d'en présenter une l'automne prochain.

En septembre, nous afficherons dans le site sécurisé du CRSNG une liste de tous les Avis d'intention reçus de votre université aux fins de distribution dans les départements.

La version de 2012 de la documentation de programme et des formulaires 100 et 101 sera affichée dans le site Web du CRSNG au début août. Les candidats peuvent commencer à préparer leur demande en utilisant la version courante des formulaires. Toutefois, nous recommandons que les demandes soient revues attentivement une fois que la version de 2012 des formulaires et des instructions sera disponible afin d'assurer que les exigences relatives aux demandes sont satisfaites. **Veuillez noter que les**

candidats ne doivent pas présenter leur demande avant que la nouvelle version des formulaires et des instructions ne soit disponible.

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES DEMANDES DE SUBVENTION À LA DÉCOUVERTE

****Formulaire 180 – Nouvelle exigence obligatoire****
Il est dorénavant obligatoire de présenter un Avis d'intention de présenter une demande de subvention à la découverte (formulaire 180) dans le cadre du Programme de subventions à la découverte. L'avis d'intention doit être présenté au plus tard le 1er août. Les candidats qui ne présentent pas le formulaire 180 ne seront pas admissibles à présenter une demande de subvention à la découverte (formulaire 101) à l'automne.

Formulaire 101 – Instructions
La page Justification du budget est limitée à deux pages (à l'exception des demandes de subvention en physique subatomique) et il y a une section réservée à la description du plan de formation de personnel hautement qualifié. Les rubriques de la page Proposition sont présentées à titre de suggestion, mais ne sont pas obligatoires.

RAPPEL CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES DEMANDES

Une attention particulière devrait être portée aux renseignements suivants :

Dates limites
Le CRSNG renforce sa politique sur les dates limites. Comme il est indiqué dans la Foire aux questions du *Guide des programmes destiné aux professeurs*, les demandes présentées en retard seront rejetées. Cette règle s'applique également à l'Avis d'intention de présenter une demande de subvention à la découverte (formulaire 180).

Normes de présentation des demandes
Les demandes doivent respecter les normes relatives à la présentation de demandes en ligne et aux pièces jointes établies par le CRSNG. Les demandes qui ne respectent pas les normes de présentation pourraient être refusées ou défavorisées. Une attention particulière devrait être accordée à la taille de la police et aux marges.

Mises à jour aux demandes après leur présentation
Les demandes présentées au CRSNG sont considérées comme finales. Les modifications apportées avant ou après la date limite ne seront pas acceptées. Vous devez veiller à ce que la demande soit complète avant d'approuver la version finale qui sera présentée au CRSNG.

Joindre le Formulaire de renseignements personnels à la Demande de subvention

Les candidats doivent lire attentivement les instructions relatives à la Gestion des liens, plus particulièrement la section sur la façon de modifier des renseignements contenus dans le Formulaire de renseignements personnels (formulaire 100) lié à une demande. Avant de remplacer la version actuelle du formulaire lié, l'état du formulaire doit indiquer **Complété.**

Merci de votre collaboration.

Si vous désirez obtenir plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec nous par courriel à coord@nserc-crsng,gc.ca, par téléphone au 613-996-8020, ou par télécopieur au 613-947-3847.

Catherine Podeszfinski
Chef, Unité des opérations des programmes
Division des subventions de recherche et des bourses
CRSNG